

C'EST LE MOMENT DE...



FÉVRIER 2022 LETTRE N° 18

...MOBILISER VOTRE OPCO...

1. Qu'est-ce qu'un OPCO ?

Le 1er avril 2019, 11 opérateurs de compétences (OPCO), chargés d'accompagner la formation professionnelle, ont été agréés. Ils ont remplacé les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Le regroupement des branches professionnelles autour d'un OPCO désigné, s'appuie sur les critères de cohérence des métiers et des compétences, de filières, d'enjeux communs de compétences, de formation, de mobilité, de services de proximité et de besoins des entreprises. Près de 329 branches sont réparties dans 11 OPCO, au lieu des 20 OPCA qui existaient auparavant.

2. Les missions des OPCO :

- Assurer le **financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation**, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- Apporter un appui technique aux branches professionnelles pour établir **la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)** ;
- Assurer un service de proximité au bénéfice notamment des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant **d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle** ;
- Accompagner ces entreprises dans **l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle**, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.

3. Comment identifier l'OPCO dont relève l'entreprise ?

- Votre entreprise est déjà, selon vous, adhérente à un OPCO mais vous souhaitez le vérifier ? Utilisez **le site cfadock** : en entrant le SIRET de votre entreprise sur le site, votre OPCO sera affiché.
- Votre entreprise n'est pas encore adhérente à un OPCO ? Utiliser cette table de correspondance pour trouver votre OPCO grâce à votre Identifiant de Convention Collective (IDCC). On le trouve généralement sur les fiches de salaire.
- Votre entreprise n'est pas encore adhérente à un OPCO et vous n'appliquez pas ou pas encore de convention collective? Vous pouvez le trouver grâce à votre secteur d'activité et la liste des opérateurs de compétences ci-dessous.

4. Pour les chef.fes d'entreprises non-salarié.es : le fond d'assurance formation

En tant que Chef.fe d'entreprise, vous pouvez également bénéficier de fonds dédiés à **VOTRE formation professionnelle**. Il vous suffit de consulter votre dernière attestation URSAFF et d'identifier l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle.

- **AGEFICE** – Indépendants relevant du RCS - <https://les-aides.fr/aide/IBNf3w/agefice/aide-a-la-formation-des-chefs-d-entreprises.html>
- **FIFPL** – professions libérales - <https://www.fifpl.fr/>
- **FAFCEA** – Indépendants artisans - <https://www.fafcea.com/>
- **VIVEA** – Exploitants agricoles - <https://vivea.fr/>

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>

Exemples d'accompagnements ou d'outils mis à disposition par les OPCO : financement de l'intégration d'un salarié, financement d'un diagnostic RH, financement d'un accompagnement RH sur la marque employeur, mise à disposition de modèles de fiche de poste, plan de développement des compétences, mise en place d'une GPEC ...

5. La liste des OPCO

AFDAS (secteur de la culture, des médias, des industries créatives, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement).

Financement total pour les entreprises de moins de 50 salariés :

<https://www.afdas.com/entreprises/services/professionnaliser/prestations-appui-conseil/appui-conseil-rh#benefices>

AKTO (Les 27 Secteurs d'activités adhérents à AKTO : <https://www.akto.fr/nos-secteurs-activite/>)

Pré -diagnostic RH et Diagnostic RH. Le diagnostic et la prestation de conseil RH sont co-financés par l'Etat et AKTO.

<https://aktosactive.akto.fr/preservezetdeveloppezvostalents-maison/diagnostic-et-conseils-personnalises/>

OCAPIAT (La coopération agricole, l'agriculture, la pêche, la transformation alimentaire et les territoires).

DIAG RH : <https://www.ocapiat.fr/offre-de-servicesocapiat-recruter-integrer-former/>

Tous les dispositifs sont pris en charge financièrement sur le plan de développement des compétences de l'entreprise pour les moins de 50 salariés, pour les + de 50, prise en charge en contrepartie d'une contribution volontaire.

OPCO 2i (Les 32 branches adhérentes : https://www.opco2i.fr/wpcontent/uploads/2020/01/OPCO_2i_presentation-conventions-collectives.pdf)

Diagnostics RH/GPEC et accompagnement - <https://www.opco2i.fr/formation-et-financement/financer-projets/#a1>

ENTREPRISES DE PROXIMITE (les 54 branches d'OPCO EP :

<https://www.opcoep.fr/entreprise/offre-de-services>

Prestation conseil RH : financement à 100%

ATLAS – Branche des services financiers et du conseil

<https://www.opcoatlas.fr/entreprise/accompagnementres-sources-humaines.html>

UNIFORMATION – Cohésion sociale

<https://www.uniformation.fr/entreprise/outils>

CONSTRUCTYS – Bâtiment et Travaux publics

<https://www.constructys.fr/conseiletaccompagnement/loffre-de-services-constructys/piloterlactivite-rh/>

L'OPCOMMERCE – Commerce

<https://www.lopcommerce.com/#offreServices>

OPCO MOBILITES – Métiers de la mobilité

<https://www.opcomobilites.fr/entreprise/formeretqualifier-mes-collaborateurs>

OPCO SANTE – Métiers de la santé

<https://www.opco-sante.fr/occitanie>

... NOTER DANS L'AGENDA

FÉVRIER 2022

- Mardi 15 Février - Gramat - Salle Jean DUMAS

Forum de l'emploi de 14h à 17h

Organisé par Le Pôle Emploi

- Mercredi 16 Février - Saint Céré - Le Quart Lieu

Forum de l'emploi de 10h à 14h

Organisé par Le Pôle Emploi

- Vendredi 18 Février - Figeac - Immeuble du Puy

Forum de l'emploi de 9h30 à 16h30

Organisé par Le Pôle Emploi

- Jeudi 24 Mars - Parc des Expositions du Grand Cahors

Salon TAF de Cahors

Organisé par la Région, en lien étroit avec Le Pôle Emploi, et ses partenaires

- Jeudi 31 Mars - Cahors - CCI du Lot

Matinale RH CCI du Lot

« Les acteurs et les financeurs de votre développement RH »

- Vendredi 8, Mardi 26 Avril & Vendredi 6 Mai - Labastide-Murat

Formation management pour cadres et employeurs agricoles

Organisée par l'Anefa-Lot

Inscription avant le 15/03 au 05 65 23 22 15

VOS PARTENAIRES DE L'EMPLOI

FÉVRIER 2022 - LETTRE N° 18

PARTENAIRES	LOGO CLIQUABLE	SPÉCIFICITÉS	NOM DU CONTACT	TÉLÉPHONE / MAIL
ANEFA Lot		Gestion d'un site dédié à l'emploi agricole (mise en relation demandeurs d'emploi et employeurs)	Cathy FRONK	05 65 23 22 15 anefa-lot@anefa.org
Cap Emploi		Accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap	Alexandra PELEMAN Emmanuel DOUCET	05 65 23 20 20 / 06 80 84 59 76 a.peleman@capemploi46.com e.doucet@capemploi46.com
CCI Appui RH		Aide à la gestion du personnel, diagnostic RH	Julie JAMMES-DUCHESNE	05 65 20 48 66 julie.jammes@lot.cci.fr
Lot, Terres de Saisons		Accompagnement des Employeurs et des Saisonniers	Mickaël NEVEU	07 66 75 54 46 contact@terres-de-saisons.fr
La Région Service Territorial		Suivi et mise en oeuvre dans le Lot des politiques Emploi et Formation Région.	Virginie FAURE-BRAC	05 61 39 69 69 virginie.faure-brac@laregion.fr
Maison de l'artisan-U2P 46		Aide à la gestion du personnel, diagnostic RH	Léa SCHOEFFEL	05 65 35 08 01 contact@upa46.fr
Mission Locale		Accompagnement global des jeunes 16-25 ans / Appui aux entreprises	Benoît DORIAN	05 65 20 42 60 06 21 90 01 34 b.dorian@ml46.fr
Pôle emploi		Mise en relation Entreprises et demandeurs d'emploi	Corinne COUDERT Gaëligue JOS	05 65 27 07 33 entreprise.souillac@pole-emploi.net
Sous-Préfecture de Gourdon		Pôle économique et social	Carole DUPUY	05 65 41 78 24 carole.dupuy@lot.gouv.fr
UD DIRECCTE		Renseignements Droit du travail	Numéro unique national	0 806 000 126 oc-ud46.sct@direccte.gouv.fr